

Budget 2025

Enfin un répit pour les contribuables

Henri Beauregard henbeaur@journaldescitoyens

Lundi le 8 décembre dernier, le Conseil municipal a adopté le budget pour l'année 2025. Après de fortes hausses au cours des trois années précédentes, l'augmentation du taux de taxation sera moindre en 2025, soit 1,75 %.

Les revenus projetés

Par rapport au budget de 2024, il est projeté que l'ensemble des revenus de la municipalité augmentera de près de 500 k\$, soit une hausse de 5,8% (Tableau 1, ligne 5).

La majeure partie de ces revenus proviennent des taxes liées à la richesse foncière, soit près de 85% de ceux-ci. Ces derniers augmentent d'environ 325 k\$, une progression annuelle de 4,1% (ligne 1).

Les revenus liés aux droits de mutation ont été majorés de près de 2% par rapport à l'année précédente et situent à 535 k\$ (ligne 3). Cette variation budgétaire découle d'une recommandation des vérificateurs comptables afin de stabiliser ce poste budgétaire qu'on avait fait varier grandement au cours des années précédentes. De plus, une prévision conservatrice permet d'éviter de mauvaises surprises – un manque à gagner important – et aussi de constituer un fonds de réserve si le marché immobilier est plus actif que prévu.

Le poste Autres revenus (ligne 4) est celui qui connaît la plus forte hausse relative: + 42,3%. Pourquoi? À chaque année, le gouvernement du Québec renvoie aux Municipalités une partie de TVQ qu'il perçoit. Les modalités de cette «ristourne TVQ» viennent d'être révisées, si bien que la Municipalité recevra en 2025 un montant de 286 565 \$ comparativement à 60 k\$ l'année précédente.

Les dépenses projetées

Puisque les Municipalités sont légalement tenues de présenter un budget équilibré, il va de soi que la hausse des dépenses correspond à celle des revenus, soit un peu plus de 500 k\$ (ligne 14).

Pour l'instant, nous ne connaissons pas les prévisions budgétaires par service, à l'exception du Service de la dette, qui augmente d'environ 65 k\$ pour s'établir à 912 k\$, une progression de 7,6% (ligne 13). Nous y reviendrons dans une prochaine publication.

Les dépenses sont aussi présentées en fonction de deux caractéristiques: incompressibles et dépenses courantes.

- Dans le premier cas, il s'agit des engagements de la Municipalité par contrats ou autres obligations qu'elle doit respecter et qui entraînent des déboursés en conséquence. Ainsi, en est-il par exemple des emprunts contractés, des salaires et leur progression déterminés par les conventions collectives négociées, des quotes-parts à verser à la MRC des Pays-d'En-Haut, etc..

- Quant aux dépenses courantes, elles concernent tous les autres déboursés extérieurs au champs des dépenses dites incompressibles.

Le tableau 1, lignes 15 à 19, présente une répartition de ces dépenses en fonction de ces deux distinctions.

- Les obligations liées au financement des emprunts à court et long terme de la Municipalité représentent près de 10% des dépenses totales. Une progression de 7,7% (ligne 15) par rapport à l'année précédente.

- La masse salariale (ligne 16) se situe, elle, à hauteur de 30% du total des dépenses. Une variation positive de 4% est prévue. La directrice générale, Anne-Claire Robert, a précisé que dans des municipalités comparables, la part relative de la masse salariale se situerait plutôt entre 40 et 50% du total des dépenses. Dit autrement, il y aurait moins d'employés municipaux à Sainte-Anne-des-Lacs qu'ailleurs. Notons toutefois que le poids de la masse salariale dans l'ensemble des dépenses pourra varier en fonction des négociations en cours pour le renouvellement des conventions collectives.

- Quant au poste Autres incompressibles (ligne 17), il a été précisé des hausses relatives au Service de police, à la quote-part à la MRC et à l'Écocentre, respectivement de 9%, de 7% et de 13,1%.

- Quant aux dépenses courantes (ligne 18), celles qui seraient compressibles, au sens d'être déterminées par le Conseil, elles ne représentent que 14% des dépenses totales et font un bond de 8,3%. À titre d'exemple, on a prévu entre autres des ajouts de 20 k\$ au service des loisirs et 10 k\$ à celui des travaux publics.

Le programme triennal des immobilisations (PTI)

Les prévisions budgétaires sont toujours accompagnées d'une prévision des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années, soit le Plan triennal des immobilisations (PTI), présenté en détail au tableau 2 et ce, pour une seule année, en 2025, pour les fins du présent article. Y sont aussi indiqués les totaux pour les années 2026 et 2027.

Certains investissements sont récurrents d'une année à l'autre: réfection de chemins, construction de bassins de sédimentation, remplacement de ponceaux, achats d'habits de combat pour le service des incendies.

Tableau 1 Budget 2025 – Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Ligne REVENUS	2024	2025	Variation en \$	Variation en %
1 Revenu de taxes	7 968 932 \$	8 294 626 \$	325 694 \$	4,10%
2 Revenu de subvention	162 734 \$	143 300 \$	(19 434 \$)	-11,90%
3 Revenu droits de mutation	525 000 \$	535 000 \$	10 000 \$	1,90%
4 Autres revenus	517 600 \$	736 614 \$	219 014 \$	42,30%
5 Total	9 174 266 \$	9 707 040 \$	532 774 \$	5,80%
6 Taux de taxation / 100 \$ d'évaluation	0,4455	0,4533	-	1,75%
DÉPENSES				
7 Gestion financière et administratives	1 521 986 \$	n.d.	-	-
8 Sécurité publique	1 620 686 \$	n.d.	-	-
9 Travaux publics et voirie	2 634 802 \$	n.d.	-	-
10 Environnement et hygiène du milieu	1 099 924 \$	n.d.	-	-
11 Aménagement, urbanisme et développement	535 855 \$	n.d.	-	-
12 Loisir, culture et vie communautaire	913 780 \$	n.d.	-	-
13 Service de la dette	847 233 \$	912 000 \$	64 767 \$	7,60%
Affectation au fonds de roulement	-	-	-	-
Affectation au fonds environnemental	-	-	-	-
14 Total	9 174 266 \$	9 707 040 \$	532 774 \$	5,80%
RÉPARTITION DES DÉPENSES				
15 Incompressible-financement	847 233 \$	912 875 \$	65 642 \$	7,70%
16 Incompressible-masse salariale	2 777 064 \$	2 886 844 \$	109 780 \$	4,00%
17 Autres incompressibles	4 296 721 \$	4 549 851 \$	253 130 \$	5,90%
18 Dépenses courantes	1 253 249 \$	1 357 471 \$	104 222 \$	8,30%
19 Total	9 174 267 \$	9 707 041 \$	532 774 \$	5,80%

Source : Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

<https://www.sadl.qc.ca/fichiers/Upload/fichiers/20241206144705-budget-2025-et-pti-2025-2027.pdf>

Tableau 2 Programme triennal des immobilisations (PTI), de 2025 à 2027

Immobilisations en 2025	Coût brut	Financement	Subvention	Charge aux citoyens
Réfection de chemin	2 000 000 \$	PAVL (75%) et/ou Emprunt		2 000 000 \$
Étude de sécurité Lac Parent	80 000 \$	PAFMAN (66%)	52 800 \$	27 200 \$
Bassin de sédimentation	150 000 \$	Emprunt		150 000 \$
Ponceaux	210 000 \$	FDR (5 ans)		210 000 \$
Bandes de patinoire	150 000 \$	subvention (50%)	75 000 \$	75 000 \$
Thermopompe Centre communautaire	20 000 \$	FDR (5 ans)		20 000 \$
Atelier de voirie (Toilette)	10 000 \$	FDR		10 000 \$
Migration du système informatique	21 000 \$	FDR (5 ans)		21 000 \$
Aménagement du 770 - déménagement des employés	20 000 \$	FDR		20 000 \$
19 chemin des Érables	40 000 \$	FDR (5 ans)		40 000 \$
Ingénierie Godefroy et Beakie	125 000 \$	Emprunt		125 000 \$
Habits de combat	14 500 \$	FDR		14 500 \$
Total en 2025	2 840 500 \$		127 800 \$	2 712 700 \$
Total en 2026*	8 575 500 \$		4 144 645 \$	4 430 855 \$
Total en 2027	5 930 000 \$		3 468 000 \$	2 462 000 \$
GRAND TOTAL	17 346 000 \$		7 740 445 \$	9 605 555 \$

Source : Idem.

*: En incluant le projet Hôtel de ville / Espace bibliothèque dont les coûts provisoires sont de 4,3 M\$ et des subventions de l'ordre de 2,3 M\$, pour une charge aux citoyens d'environ 2 M\$, si le projet va de l'avant.

PAVL : Programme d'aide à la voirie locale.

PAFMAN : Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages.

FDR : Fonds de roulement.

En 2025, des immobilisations de 2,8 M\$ sont projetés. Subventionnées à hauteur de 127 800 \$, la Municipalité devra en conséquence financer le solde, soit environ 2,7 M\$, principalement par voie d'emprunt.

Globalement, entre 2025 et 2027, les immobilisations prévues totalisent 17,3 M\$, incluant le projet de

construction Hôtel de ville – espace bibliothèque. On prévoit des subventions de l'ordre 7,2 M\$. En conséquence, la Municipalité devra financer une somme de 9,6 M\$.

Par ailleurs, à partir de 2026, on prévoit un Fonds sport, loisirs et culture qui serait alimenté par les redevances annuelles des locations à court terme offertes par la Muni-

palité. On provisionne un montant annuel de 100 k\$. Sans dénoncer le bien fondé d'un tel fonds, d'aucuns auraient souhaité la création d'un autre fonds, spécifiquement lié à l'environnement.

Enfin, mentionnons que le site Internet de la Municipalité présente un diaporama détaillé du budget 2025.